

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/10/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Delphine MARECHAL.

Etait absent excusé: M. Pierre CHABE qui a donné procuration à Mme Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 09 OCTOBRE 2020

OBJET : VIREMENT DE CREDITS

Le Maire fait part à l'assemblée que les crédits prévus à certains articles du budget sont insuffisants :

- à l'article 10223 : T.L.E.
- au chapitre 21 de l'opération 22 en investissement
- à l'article 739221 : FNGIR (prévu 38 000 € - Montant 2020 : 38 400 €) et à l'article 66111 : Intérêts des emprunts en fonctionnement

Le Président propose à l'assemblée d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section d'investissement :

Art. 2151/25 : « Réseaux de voirie »	- 8 900. 00 €
Art. 10223/OFI : « T.L.E. »	+ 2 200. 00 €
Art 21578/22 : « Autre matériel et outillage »	+ 800. 00 €
Art 21311/22 : « Hôtel de ville »	+ 2 600. 00 €
Art 2188/22 : « Autres immobilisations corporelles »	+ 3 300. 00 €

Section de Fonctionnement :

Art 615221 : « Entretien réparation bâtiments communaux »	- 434. 00 €
Art 739221 : « FNGIR »	+ 419. 00 €
Art 66111 : « Intérêts réglés à l'échéance »	+ 15. 00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour ces virements de crédits et donne pouvoir au Maire pour qu'il soit effectué sur l'exercice 2020.

Pour extrait conforme

A Habarcq, le 09 Octobre 2020

Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture

le 26/10/2020 et publication le 27/10/2020

A Habarcq, le

Le Maire,



EPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/10/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Laurent DUHAMEL, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Laurent POUYROUX, Delphine MARECHAL.

Etait absent excusé: M. Pierre CHABE qui a donné procuration à Mme Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 09 OCTOBRE 2020

OBJET : CHANGEMENT DE STATUT DE L'AGENT CONTRACTUEL AU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le Président informe l'assemblée que l'agent contractuel actuellement en poste au secrétariat de mairie et ce dans l'attente du retour à temps plein de la secrétaire, ne peut plus bénéficier du grade « d'agent contractuel » de la Fonction Publique Territoriale.

Une convention au titre du statut « d'auto entrepreneur » sera donc conclue entre la commune d'Habarcq et cet agent qui sera donc rémunéré en fonction des heures effectuées pour la commune et sur présentation d'une facture, moyennant le tarif horaire de 18,00 euros.

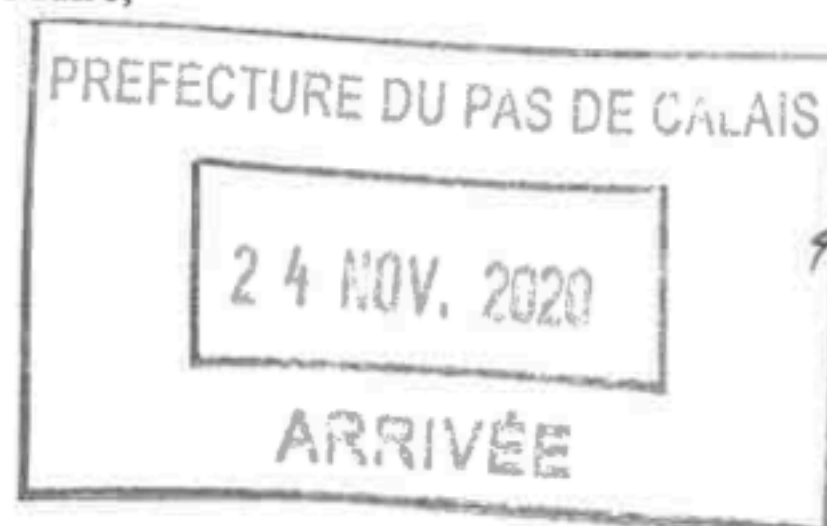
Le Président demande à l'assemblée de délibérer sur ce point.

Après délibération et vote à l'unanimité des membres présents, l'assemblée accepte la proposition de convention au titre de statut d'auto entrepreneur.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 09 octobre 2020
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le

A Habarcq, le
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/10/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Laurent DUHAMEL, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Laurent POUYROUX, Delphine MARECHAL.

Etait absent excusé: M. Pierre CHABE qui a donné procuration à Mme Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 09 OCTOBRE 2020

OBJET : PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES FEUX TRICOLORES AU CARREFOUR DU LOTISSEMENT « LA SOLETTE »

Le Président informe l'assemblée que suite à la rencontre entre les adjoints et le lotisseur (TERRA HOME), notamment en ce qui concerne la sécurisation des entrées et sorties du futur lotissement « La Solette », l'option d'implanter 4 feux tricolores au carrefour du futur lotissement rue d'Arras et rue d'Avesnes sera retenue afin de solutionner et sécuriser la circulation de la RD339 rue d'Arras.

Monsieur le Maire expose que la commune prendra en charge l'implantation des 4 feux tricolores au futur carrefour des entrées et sorties du lotissement, il demande à l'assemblée de délibérer sur ce point.

Il précise à l'assemblée que ce projet est subventionnable à hauteur de 40 % du montant HT des travaux au titre des « Amendes de police » et 40 % au titre des « OSMOC » (Opérations de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communale).

Après délibération et vote à l'unanimité des membres présents, l'assemblée approuve la prise en charge par la commune de l'implantation des 4 feux tricolores au carrefour du futur lotissement « La Solette ».

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 09 octobre 2020
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le

A Habarcq, le
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/10/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Laurent DUHAMEL, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Delphine MARECHAL.

Etait absent excusé: M. Pierre CHABE qui a donné procuration à Mme Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 09 OCTOBRE 2020

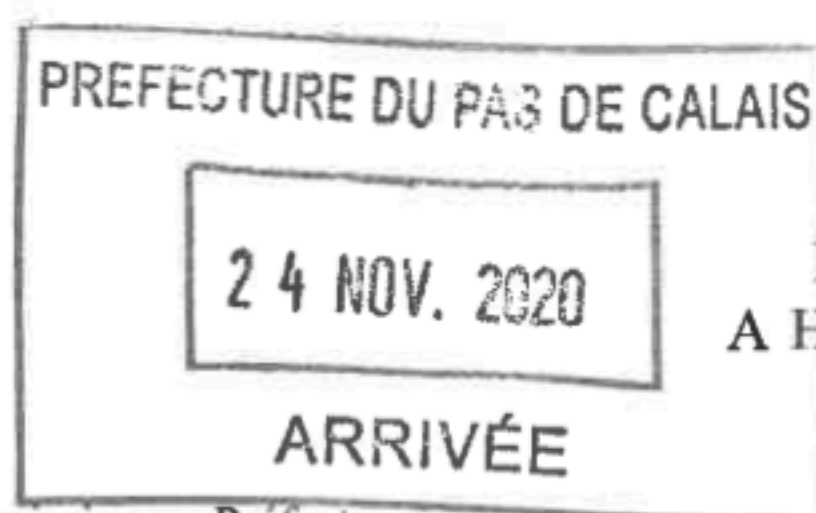
OBJET : MODIFICATION DE REPARTITION DES SIEGES AU SIVU DU GY

Olivier Gallet présente au nouveau Conseil Municipal le fonctionnement du SIVU des communes du GY. Celui-ci est composé par 2 délégués titulaires représentant chaque commune indépendamment du nombre d'habitants et d'élèves.

Son fonctionnement est assuré par une contribution financière de chaque commune réparti à 50% du nombre d'habitant et 50% du nombre d'élèves scolarisés.

Il est proposé de délibérer pour une modification des statuts afin d'obtenir une représentation plus juste et équitable basé sur la quote part financière de chaque commune ; conformément à l'article L. 5212-7-1 du CGCT (ancien article L. 5211-20-1 du CGCT).

Après délibération et vote à 13 voix pour et 2 contre, l'assemblée accepte la modification des statuts afin d'obtenir une représentation plus juste et équitable basée sur la quote part financière de chaque commune ; conformément à l'article L. 5212-7-1 du CGCT (ancien article L. 5211-20-1 du CGCT).



Pour extrait conforme
A Habarcq, le 09 Octobre 2020
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le

A Habarcq, le
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/10/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Laurent DUHAMEL, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Delphine MARECHAL.

Etait absent excusé: M. Pierre CHABE qui a donné procuration à Mme Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 09 OCTOBRE 2020

OBJET : ITINERAIRE DE RANDONNEE PEDESTRE

CREATION ET/OU LABELLISATION D'UN SENTIER DE PETITE RANDONNEE - AUTORISATION DE PASSAGE

Le Président expose à l'Assemblée que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois met en place un itinéraire de randonnée pédestre empruntant, sur le territoire de la commune, les chemins suivants :

- Chemin de Filescamps cadastré en ZA
- Chemin n°4 de Lattre à Hermaville cadastré en ZA
- Chemin rural d'Hermaville à Haute-Avesnes cadastré en A

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation de passage formulée par la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, en vue de la réalisation de cet itinéraire de randonnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'émettre un avis favorable sur le projet d'itinéraire de randonnée pédestre susvisé,
- d'autoriser le passage et le balisage sur ces sentiers,
- d'autoriser les randonneurs à emprunter les voies et chemins répertoriés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou convention qui serait nécessaire à cet effet.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 09 Octobre 2020
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture
le _____ et publication le _____

A Habarcq, le _____
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/10/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Laurent DUHAMEL, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Delphine MARECHAL.

Etait absent excusé: M. Pierre CHABE qui a donné procuration à Mme Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 09 OCTOBRE 2020

OBJET : ITINERAIRE DE RANDONNEE PEDESTRE

CREATION ET/OU LABELLISATION D'UN SENTIER DE PETITE RANDONNEE - AUTORISATION DE PASSAGE

Le Président expose à l'Assemblée que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois met en place un itinéraire de randonnée pédestre empruntant, sur le territoire de la commune, les chemins suivants :

- Chemin de Filescamps cadastré en ZA
- Chemin n°4 de Lattre à Hermaville cadastré en ZA
- Chemin rural d'Hermaville à Haute-Avesnes cadastré en A

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation de passage formulée par la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, en vue de la réalisation de cet itinéraire de randonnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'émettre un avis favorable sur le projet d'itinéraire de randonnée pédestre susvisé,
- d'autoriser le passage et le balisage sur ces sentiers,
- d'autoriser les randonneurs à emprunter les voies et chemins répertoriés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou convention qui serait nécessaire à cet effet.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 09 Octobre 2020
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture
le _____ et publication le _____

A Habarcq, le _____
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/10/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Delphine MARECHAL.

Etait absent excusé: M. Pierre CHABE qui a donné procuration à Mme Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 09 OCTOBRE 2020

OBJET : TRAVAUX DE BORDURATION ET CREATION D'UN CANIVEAU SUR LA RD N°7 RUE D'AUBIGNY – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU M.M.U

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services du Conseil Départemental une subvention au titre du M.M.U pour les travaux cités en objet.

Ces travaux ont fait l'objet d'un devis par l'entreprise SNPC à hauteur de 90 105.70 euros HT.

Monsieur le président Sollicite les services du Conseil Départemental pour obtenir cette subvention au titre du MMU pour l'opération décrite ci-dessus.

Il demande à l'assemblée d'approuver cette opération et demande l'autorisation de commencer les travaux par anticipation (avant l'accord de la subvention).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve cette opération et autorise le maire à effectuer les démarches administratives.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 09/10/2020

Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le
A Habarcq, le
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/10/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Delphine MARECHAL.

Etait absent excusé: M. Pierre CHABE qui a donné procuration à Mme Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 09 OCTOBRE 2020

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE DANS DIVERSES RUES – DEMANDE DE SUBVENTION FARDA EXCEPTIONNEL

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services du Conseil Départemental une subvention FARDA Exceptionnel pour les travaux d'accès en enrobé dans diverses rues de la commune, à hauteur de 40 % du montant HT des travaux avec un plafond de subvention à 25 000 €.

Monsieur le président Sollicite les services du Conseil Départemental pour obtenir une subvention FARDA Exceptionnel pour l'opération décrite ci-dessus.

Il demande à l'assemblée d'approuver cette opération et demande l'autorisation de commencer les travaux par anticipation (avant l'accord de la subvention).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve cette opération et autorise le maire à effectuer les démarches administratives.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 09/10/2020

Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le
A Habarcq, le
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/10/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Laurent POUYROUX, Delphine MARECHAL.

Etait absent excusé: M. Pierre CHABE qui a donné procuration à Mme Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 09 OCTOBRE 2020

OBJET : DELEGUE AU COMITE NATIONAL D' ACTIONS SOCIALES (C.N.A.S)

Le Président informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de nommer le délégué au Comité National d'Actions Sociales (C.N.A.S).

La Commune d'Habarcq doit y être représentée par un délégué élu et un délégué agent.

Est nommé délégué élu : **M. Paul DAVANNE**

Délégué agent : **Mme Stéphanie DIONET**

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 09 octobre 2020
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le

A Habarcq, le
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/10/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Delphine MARECHAL.

Etait absent excusé: M. Pierre CHABE qui a donné procuration à Mme Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 10 JUILLET 2020

SEANCE : 09 OCTOBRE 2020

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Président informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Il fait savoir que les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants qui formeront cette commission, seront désignés par le Directeur des services fiscaux à partir d'une liste, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal arrête la liste des délégués titulaires et celle des délégués suppléants comme suit :

Délégués titulaires :

ACTHERGAL Florent
CHABE Christine
Laurent POUDROUX
Pierre CHABE
Paul DAVANNE
Laurent DUHAMEL
Pierre HENRY
Hélène LARDIER
Delphine MARECHAL
Muriel MOMEUX
Thierry ROBERT
Paul DAVANNE

Délégués suppléants :

Gilles VASSEUR
Olivier GALLET
Jean CANDELIER
Jean-Paul ACCART
Daniel DIONET
Gérard DELEPIERRE
Gilles PETIT
Marie CABARET
Jean-Charles DILLY
Gérard DIONET
Bernard FACON
Yves LEBLOND

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 09 octobre 2020
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le

A Habarcq, le
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/10/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Delphine MARECHAL.

Etait absent excusé: M. Pierre CHABE qui a donné procuration à Mme Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 09 OCTOBRE 2020

Objet : ADHESION AU SYSTEME @CTES DANS LE CADRE DE LA DEMATERIALISATION.

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la dématérialisation, il est proposé aux communes d'adhérer au système @ctes (Aide au Contrôle de légalité dematerialisé).

@ctes est un outil de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire des actes des collectivités territoriales, de leurs établissements publics locaux et des établissements publics de coopération intercommunale.

L'adhésion au système @ctes est une démarche volontaire.

La collectivité doit disposer d'un accès internet, d'une adresse courriel, et acquérir un ou des certificats d'authentification RGS pour les agents qui transmettent les pièces.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à @ctes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au système @CTES
- Autorise le Maire à signer un marché avec un opérateur de transmission et la convention de transmission avec la Préfecture ;

Pour extrait conforme

A Habarcq, le 20 Octobre 2020
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le 24/11/2020 et publication le 24/11/2020.
A Habarcq, le 24/11/2020,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/10/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Laurent DUHAMEL, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Delphine MARECHAL.

Etait absent excusé: M. Pierre CHABE qui a donné procuration à Mme Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

DELIBERATION MODIFICATIVE A CELLE DU 10 JUILLET 2020

SEANCE : 09 OCTOBRE 2020

OBJET : DELEGUES AU SIVU DES COMMUNES DU GY
DESIGNATION D'UN SECOND DELEGUE SUPPLEANT

Le Président informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a eu lieu de nommer les délégués au SIVU des communes du Gy. (Délibération du 10 juillet 2020). La commune d'Habarcq doit y être représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants. Il précise qu'un seul délégué suppléant a été désigné lors de la séance du 10 juillet 2020 alors que l'arrêté de création du syndicat prévoit la désignation de deux délégués suppléants. Il convient donc de procéder à l'élection du second délégué suppléant.

Sont élus délégués Titulaires en date du 10 juillet 2020 : **Nicolas CAPRON, Olivier GALLET**

Est élu 1^{er} délégué suppléant en date du 10 juillet 2020 : **Sébastien BEUGIN**

Monsieur le Président fait appel à candidature pour l'élection du 2^{ème} délégué suppléant. M. Pierre HENRY se porte candidat à l'élection du 2^{ème} délégué suppléant.

A l'unanimité des membres présents,
est élu 2^{ème} délégué suppléant : **Pierre HENRY**

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 09 Octobre 2020
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le

A Habarcq, le
Le Maire,

